



Comité Français d'Accréditation
52, rue Jacques Hillairet 75012 Paris
SIRET : 397 897 487 00031
Téléphone : +33 (0)1.44.68.82.20
Site internet : www.cofrac.fr

Attestation d'accréditation
Accreditation certificate

N° 3-1299
Rev. 11

Bénéficiaire / Beneficiary: AUDITSAFE

Identifiant légal / *Legal identifier*: N° 799316468

Adresse / *Address*: 15 AVENUE DU CENTRE, 78280, GUYANCOURT, FRANCE

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que l'organisme satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17020:2012** et aux règles d'application du Cofrac pour son activité Inspection en tant qu'organisme de type A, pour les activités et sites précisées dans l'annexe technique ci-après, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that the body fulfils the requirements of the standard **NF EN ISO/IEC 17020:2012** and Cofrac's application rules for its activity of Inspection as an inspection body of type A, for the activities and locations described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

Le Cofrac est signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral de l'European co-operation for Accreditation (EA) pour les activités objets de la présente attestation. / *Cofrac is signatory of the European Co-operation for Accreditation (EA) multilateral agreement for the activities covered by this certificate.*

Cette version de l'attestation remplace toute version précédemment émise / *This version of the certificate supersedes all previously issued versions.*
Seul le texte en français engage la responsabilité du Cofrac / *Cofrac's liability applies only on the French text.*

Date de prise d'effet / *Valid from*: **01/10/2026**

Date de fin de validité / *Valid until*: **30/09/2031**

Approuvé par / *Approved by*:

DocuSigned by:

Hélène GBLERGE

B1953E8155854C3...

L'accréditation peut être retirée, suspendue ou sa portée modifiée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The accreditation can be withdrawn, suspended or its scope modified at any time. For a proper use the scope of accreditation and its validity should be checked on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

TRANSPORTS / *TRANSPORTS*

TRANSPORTS / Transports Guidés / Prestations d'organisme pour l'évaluation de la sécurité de la conception et de la réalisation de systèmes ou sous-systèmes ferroviaires ou de transports publics guidés		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
10.1.5a	Missions relatives aux transports publics guidés: - Missions d'évaluation de la sécurité de la conception, de la réalisation ou de l'exploitation des systèmes de transports publics guidés relatifs au domaine de nature structurelle "Infrastructure"	Code des transports (1ère partie, livre VI "sûreté et sécurité des transports"; Ilième partie, livre 1er "système de transport ferroviaire ou guidé" et livre II "interopérabilité, sécurité, sûreté des systèmes de transport ferroviaire ou guidé") Décret n°2017-440 du 30 mars 2017 modifié relatif la sécurité desz transports publics guidés (Titre VII) Arrêté du 23 mai 2003 modifié et ses annexes relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 23 mai 2003 relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains Arrêté du 30 mars 2017 modifié relatif aux dossiers de sécurité des systèmes mixtes en application de l'article 58 du décret n° 2017-440 du 30 mars 2017 modifié relatif à la sécurité des transports publics guidés Guide d'application du STRMTG Guides techniques du STRMTG Textes réglementaires, spécifications techniques et normes rendus applicables par le Dossier Préliminaire de Sécurité

TRANSPORTS / Transports Guidés / Prestations d'organisme pour l'évaluation de la sécurité de la conception et de la réalisation de systèmes ou sous-systèmes ferroviaires ou de transports publics guidés

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
10.1.5b	Missions relatives aux transports publics guidés: - Missions d'évaluation de la sécurité de la conception, de la réalisation ou de l'exploitation des systèmes de transports publics guidés relatifs au domaine de nature structurelle "Contrôle commande et signalisation ferroviaire"	Code des transports (1ère partie, livre VI "sûreté et sécurité des transports"; Ilième partie, livre 1er "système de transport ferroviaire ou guidé" et livre II "interopérabilité, sécurité, sûreté des systèmes de transport ferroviaire ou guidé") Décret n°2017-440 du 30 mars 2017 modifié relatif la sécurité desz transports publics guidés (Titre VII) Arrêté du 23 mai 2003 modifié et ses annexes relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 23 mai 2003 relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains Arrêté du 30 mars 2017 modifié relatif aux dossiers de sécurité des systèmes mixtes en application de l'article 58 du décret n° 2017-440 du 30 mars 2017 modifié relatif à la sécurité des transports publics guidés Guide d'application du STRMTG Guides techniques du STRMTG Textes réglementaires, spécifications techniques et normes rendus applicables par le Dossier Préliminaire de Sécurité
10.1.5c	Missions relatives aux transports publics guidés: - Missions d'évaluation de la sécurité de la conception, de la réalisation ou de l'exploitation des systèmes de transports publics guidés relatifs au domaine de nature structurelle "Energie"	Code des transports (1ère partie, livre VI "sûreté et sécurité des transports"; Ilième partie, livre 1er "système de transport ferroviaire ou guidé" et livre II "interopérabilité, sécurité, sûreté des systèmes de transport ferroviaire ou guidé") Décret n°2017-440 du 30 mars 2017 modifié relatif la sécurité desz transports publics guidés (Titre VII) Arrêté du 23 mai 2003 modifié et ses annexes relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 23 mai 2003 relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains Arrêté du 30 mars 2017 modifié relatif aux dossiers de sécurité des systèmes mixtes en application de l'article 58 du décret n° 2017-440 du 30 mars 2017 modifié relatif à la sécurité des transports publics guidés Guide d'application du STRMTG Guides techniques du STRMTG Textes réglementaires, spécifications techniques et normes rendus applicables par le Dossier Préliminaire de Sécurité

TRANSPORTS / Transports Guidés / Prestations d'organisme pour l'évaluation de la sécurité de la conception et de la réalisation de systèmes ou sous-systèmes ferroviaires ou de transports publics guidés		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
10.1.5d	Missions relatives aux transports publics guidés: - Missions d'évaluation de la sécurité de la conception, de la réalisation ou de l'exploitation des systèmes de transports publics guidés relatifs au domaine de nature structurelle "Matériel roulant"	Code des transports (1ère partie, livre VI "sûreté et sécurité des transports"; Ilième partie, livre 1er "système de transport ferroviaire ou guidé" et livre II "interopérabilité, sécurité, sûreté des systèmes de transport ferroviaire ou guidé") Décret n°2017-440 du 30 mars 2017 modifié relatif la sécurité desz transports publics guidés (Titre VII) Arrêté du 23 mai 2003 modifié et ses annexes relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 23 mai 2003 relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains Arrêté du 30 mars 2017 modifié relatif aux dossiers de sécurité des systèmes mixtes en application de l'article 58 du décret n° 2017-440 du 30 mars 2017 modifié relatif à la sécurité des transports publics guidés Guide d'application du STRMTG Guides techniques du STRMTG Textes réglementaires, spécifications techniques et normes rendus applicables par le Dossier Préliminaire de Sécurité

TRANSPORTS / Transports Guidés / Prestations d'organisme d'évaluation de la sécurité dans le cadre de la mise en oeuvre de la méthode de sécurité commune relative à l'évaluation et à l'appréciation des risques en application de la directive 2004/49/CE concernant la sécurité des chemins de fer communautaires

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
10.1.6a1	Evaluation indépendante de l'application du processus de gestion des risques et des résultats de ce processus pour les sous-systèmes ferroviaires nouveaux ou modifiés* : - sous-système relatif au domaine de nature structurelle "Infrastructure" (*) à l'exclusion des exigences relatives à la cybersécurité	Règlement d'exécution (UE) n°402/2013 de la Commission du 30 avril 2013 modifié concernant la méthode de sécurité commune relative à l'évaluation et à l'appréciation des risques et abrogeant le règlement (CE) n°352/2009 Spécifications Techniques d'Interopérabilité requérant une appréciation des risques Exigences de sécurité résultant de l'identification des dangers, des risques et des mesures de sécurité associées Normes et règles de l'art rendues applicables par les spécifications des dossiers de sécurité Guides applicables de l'ERA
10.1.6a2	Evaluation indépendante de l'application du processus de gestion des risques et des résultats de ce processus pour les sous-systèmes ferroviaires nouveaux ou modifiés* : - sous-système relatif au domaine de nature structurelle "Contrôle commande et signalisation" (*) à l'exclusion des exigences relatives à la cybersécurité	Règlement d'exécution (UE) n°402/2013 de la Commission du 30 avril 2013 modifié concernant la méthode de sécurité commune relative à l'évaluation et à l'appréciation des risques et abrogeant le règlement (CE) n°352/2009 Spécifications Techniques d'Interopérabilité requérant une appréciation des risques Exigences de sécurité résultant de l'identification des dangers, des risques et des mesures de sécurité associées Normes et règles de l'art rendues applicables par les spécifications des dossiers de sécurité Guides applicables de l'ERA

TRANSPORTS / Transports Guidés / Prestations d'organisme d'évaluation de la sécurité dans le cadre de la mise en oeuvre de la méthode de sécurité commune relative à l'évaluation et à l'appréciation des risques en application de la directive 2004/49/CE concernant la sécurité des chemins de fer communautaires

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
10.1.6a3	Evaluation indépendante de l'application du processus de gestion des risques et des résultats de ce processus pour les sous-systèmes ferroviaires nouveaux ou modifiés* : - sous-système relatif au domaine de nature structurelle "Energie" (*) à l'exclusion des exigences relatives à la cybersécurité	Règlement d'exécution (UE) n°402/2013 de la Commission du 30 avril 2013 modifié concernant la méthode de sécurité commune relative à l'évaluation et à l'appréciation des risques et abrogeant le règlement (CE) n°352/2009 Spécifications Techniques d'Interopérabilité requérant une appréciation des risques Exigences de sécurité résultant de l'identification des dangers, des risques et des mesures de sécurité associées Normes et règles de l'art rendues applicables par les spécifications des dossiers de sécurité Guides applicables de l'ERA
10.1.6a4	Evaluation indépendante de l'application du processus de gestion des risques et des résultats de ce processus pour les sous-systèmes ferroviaires nouveaux ou modifiés* : - sous-système relatif au domaine de nature structurelle "Matériel roulant" (*) à l'exclusion des exigences relatives à la cybersécurité	Règlement d'exécution (UE) n°402/2013 de la Commission du 30 avril 2013 modifié concernant la méthode de sécurité commune relative à l'évaluation et à l'appréciation des risques et abrogeant le règlement (CE) n°352/2009 Spécifications Techniques d'Interopérabilité requérant une appréciation des risques Exigences de sécurité résultant de l'identification des dangers, des risques et des mesures de sécurité associées Normes et règles de l'art rendues applicables par les spécifications des dossiers de sécurité Guides applicables de l'ERA

TRANSPORTS / Transports Guidés / Prestations d'organisme d'évaluation de la sécurité dans le cadre de la mise en oeuvre de la méthode de sécurité commune relative à l'évaluation et à l'appréciation des risques en application de la directive 2004/49/CE concernant la sécurité des chemins de fer communautaires

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
10.1.6a5	Evaluation indépendante de l'application du processus de gestion des risques et des résultats de ce processus pour les sous-systèmes ferroviaires nouveaux ou modifiés* : - sous-système relatif au domaine de nature fonctionnelle "Exploitation et gestion du trafic" (*) à l'exclusion des exigences relatives à la cybersécurité	Règlement d'exécution (UE) n°402/2013 de la Commission du 30 avril 2013 modifié concernant la méthode de sécurité commune relative à l'évaluation et à l'appréciation des risques et abrogeant le règlement (CE) n°352/2009 Spécifications Techniques d'Interopérabilité requérant une appréciation des risques Exigences de sécurité résultant de l'identification des dangers, des risques et des mesures de sécurité associées Normes et règles de l'art rendues applicables par les spécifications des dossiers de sécurité Guides applicables de l'ERA
10.1.6a6	Evaluation indépendante de l'application du processus de gestion des risques et des résultats de ce processus pour les sous-systèmes ferroviaires nouveaux ou modifiés* : - sous-système relatif au domaine de nature fonctionnelle "Entretien" (*) à l'exclusion des exigences relatives à la cybersécurité	Règlement d'exécution (UE) n°402/2013 de la Commission du 30 avril 2013 modifié concernant la méthode de sécurité commune relative à l'évaluation et à l'appréciation des risques et abrogeant le règlement (CE) n°352/2009 Spécifications Techniques d'Interopérabilité requérant une appréciation des risques Exigences de sécurité résultant de l'identification des dangers, des risques et des mesures de sécurité associées Normes et règles de l'art rendues applicables par les spécifications des dossiers de sécurité Guides applicables de l'ERA

TRANSPORTS / Transports Guidés / Prestations d'organisme d'évaluation de la sécurité dans le cadre de la mise en oeuvre de la méthode de sécurité commune relative à l'évaluation et à l'appréciation des risques en application de la directive 2004/49/CE concernant la sécurité des chemins de fer communautaires

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
10.1.6b	Evaluation indépendante de la cohérence globale de la gestion des risques et de la sécurité de l'intégration du système évalué au sein du système ferroviaire dans son ensemble* (*) à l'exclusion des exigences relatives à la cybersécurité	Règlement d'exécution (UE) n°402/2013 de la Commission du 30 avril 2013 modifié concernant la méthode de sécurité commune relative à l'évaluation et à l'appréciation des risques et abrogeant le règlement (CE) n°352/2009 Spécifications Techniques d'Interopérabilité requérant une appréciation des risques Exigences de sécurité résultant de l'identification des dangers, des risques et des mesures de sécurité associées Normes et règles de l'art rendues applicables par les spécifications des dossiers de sécurité Guides applicables de l'ERA

TRANSPORTS / Transports Guidés / Prestations d'évaluation de la conformité relatives à la sécurité des systèmes de transport ferroviaire ou des systèmes de transport public guidés urbains ou de leurs composants réalisées dans un cadre autre que réglementaire

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
10.1.7a1	Evaluation indépendante de la sécurité (mission ISA) "Independant Safety Assessment" du sous-système*: - sous-système ou composant relatif au domaine de nature structurelle "Contrôle commande et signalisation" (*) à l'exclusion des exigences relatives à la cybersécurité	Norme EN 50126-1 - Applications ferroviaires - Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS) - Partie 1 : exigences de base et procédés génériques Norme EN 50126-2 - Applications ferroviaires - Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS) - Partie 2 : approche systématique pour la sécurité Norme NF EN 50128 - Applications ferroviaires - Systèmes de signalisation, de télécommunication et de traitement - Logiciels pour systèmes de commande et de protection ferroviaire Norme EN 50657 - Applications ferroviaires - Applications du matériel roulant - Logiciels embarqués - Application ferroviaires - Systèmes de signalisation, de télécommunication et de traitement - Logiciels pour systèmes de commande et de protection ferroviaire Norme NF EN 50716 – Applications ferroviaires – Exigences pour le développement de logiciels Norme NF EN 50129 - Applications ferroviaires - Systèmes de signalisation, de télécommunication et de traitement - Systèmes électroniques de sécurité pour la signalisation Objectifs et exigences de sécurité résultant de l'identification des dangers, des risques et des mesures de sécurité associées Normes et règles de l'art rendues applicables par les spécifications des dossiers de sécurité

TRANSPORTS / Transports Guidés / Prestations d'évaluation de la conformité relatives à la sécurité des systèmes de transport ferroviaire ou des systèmes de transport public guidés urbains ou de leurs composants réalisées dans un cadre autre que réglementaire

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
10.1.7a2	Evaluation indépendante de la sécurité (mission ISA) "Independant Safety Assessment" du sous-système*: - sous-système ou composant relatif au domaine de nature structurelle "Matériel roulant" (*) à l'exclusion des exigences relatives à la cybersécurité	Norme EN 50126-1 - Applications ferroviaires - Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS) - Partie 1 : exigences de base et procédés génériques Norme EN 50126-2 - Applications ferroviaires - Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS) - Partie 2 : approche systématique pour la sécurité Norme NF EN 50128 - Applications ferroviaires - Systèmes de signalisation, de télécommunication et de traitement - Logiciels pour systèmes de commande et de protection ferroviaire Norme EN 50657 - Applications ferroviaires - Applications du matériel roulant - Logiciels embarqués - Application ferroviaires - Systèmes de signalisation, de télécommunication et de traitement - Logiciels pour systèmes de commande et de protection ferroviaire Norme NF EN 50716 – Applications ferroviaires – Exigences pour le développement de logiciels Norme NF EN 50129 - Applications ferroviaires - Systèmes de signalisation, de télécommunication et de traitement - Systèmes électroniques de sécurité pour la signalisation Objectifs et exigences de sécurité résultant de l'identification des dangers, des risques et des mesures de sécurité associées Normes et règles de l'art rendues applicables par les spécifications des dossiers de sécurité

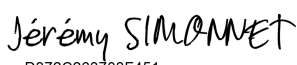
TRANSPORTS / Transports Guidés / Prestations d'évaluation de la conformité relatives à la sécurité des systèmes de transport ferroviaire ou des systèmes de transport public guidés urbains ou de leurs composants réalisées dans un cadre autre que réglementaire

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
10.1.7b	Evaluation indépendante de la sécurité (mission ISA) du système ferroviaire dans son ensemble* (*) à l'exclusion des exigences relatives à la cybersécurité	Norme EN 50126-1 - Applications ferroviaires - Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS) - Partie 1 : exigences de base et procédés génériques Norme EN 50126-2 - Applications ferroviaires - Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS) - Partie 2 : approche systématique pour la sécurité Norme NF EN 50129 - Applications ferroviaires - Systèmes de signalisation, de télécommunication et de traitement - Systèmes électroniques de sécurité pour la signalisation Norme NF EN 50716 – Applications ferroviaires – Exigences pour le développement de logiciels Norme NF EN 62267 - Applications ferroviaires - Transports guidés urbains automatiques (AUGT) - Exigences de sécurité Objectifs et exigences de sécurité résultant de l'identification des dangers, des risques et des mesures de sécurité associées Normes et règles de l'art rendues applicables par les spécifications des dossiers de sécurité

Sites intervenant dans le cadre de l'accréditation de l'organisme / *Locations included in the organisation's accreditation:*

Désignation	Adresse complète
AUDITSAFE - Agence de LYON	168-170-IMMEUBLE LE CARAT, 168 AV THIERS, 69006, LYON 6EME, FRANCE

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français. # Mandatory accreditation in the French legislative framework.

DocuSigned by:

D372C263703F451...